



Strasbourg, le 9 octobre 2023

CDL-PL-PV(2023)003syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

136^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise, 6-7 octobre 2023

CARNET DE BORD

La Commission de Venise :

- a observé une minute de silence à la mémoire de feu M. Porfirio Muñoz Ledo, ancien observateur au titre du Mexique, et de feu M. Augusto Ferrero Costa, ancien membre au titre du Pérou ;
- a observé une minute de silence en commémoration des victimes du tremblement de terre au Maroc, des inondations en Libye et de l'accident de Mestre ;
- a tenu un échange de vues avec M. Karen Karapetyan, ministre adjoint de la Justice de l'Arménie, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements au code électoral et à la législation connexe de l'**Arménie**, précédemment approuvés par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 5 octobre 2023 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Atanas Slavov, ministre de la Justice de **Bulgarie**, et avec M. Emil Dechev, ministre adjoint de la Justice, et a adopté l'avis sur le projet d'amendements à la Constitution de la Bulgarie, précédemment examiné par les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Juan Antonio Coloma Correa, Président du Sénat du **Chili**, et a adopté l'avis sur le processus de réforme constitutionnelle de 2023 au Chili, précédemment examiné par les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023 ;
- a adopté l'avis de suivi sur les suites données aux avis précédents concernant la loi organique sur les tribunaux ordinaires de **Géorgie** ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi sur les médias du **Kirghizistan** ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi constitutionnelle sur le médiateur du Kirghizistan ;
- a tenu un échange de vues avec M. Eduard Serbenco, secrétaire d'État au ministère de la Justice de la République de Moldova, et :
 - o a adopté l'avis sur les suites données à l'avis sur le projet de loi de la République de Moldova sur le service de renseignement et de sécurité, ainsi que sur le projet de loi sur les activités de contre-espionnage et de renseignement externe ;
 - o a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi sur le système judiciaire anti-corruption et sur la modification de certains actes normatifs de la République de Moldova, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023 ;
 - o a adopté l'avis conjoint l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi relatif à l'évaluation externe des juges et des procureurs de la République de Moldova ;
 - o a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au Code électoral de la République de Moldova et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels, précédemment approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 5 octobre 2023 et examiné par les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023 ;
 - o
- a tenu un échange de vues avec M. Marash Dukaj, ministre de l'Administration publique du

Monténégro et a adopté l'avis sur le projet de loi sur le gouvernement du Monténégro ;

- a tenu un échange de vues avec Mme Anneke Van Dijk, directrice générale de l'administration de la justice et de l'application des lois des **Pays-Bas**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les garanties juridiques de l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif aux Pays-Bas, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'État de droit lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023 ;
- a entériné l'avis urgent sur la loi sur la Commission d'enquête d'État sur l'influence russe sur la sécurité intérieure de la République de Pologne entre 2007 et 2022 et sur le projet de loi modifiant cette loi, précédemment publié le 26 juillet 2023 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ;
- a entendu un discours de M. Ruslan Stefanchuk, Président de la Verkhovna Rada de l'**Ukraine**, à l'attention du Président de la Commission de Venise et :
 - o a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi modifiant certains actes législatifs de l'Ukraine qui restreignent la participation au pouvoir d'État de personnes associées à des partis politiques dont les activités sont interdites par la loi, précédemment examiné par les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023 ;
 - o a adopté l'avis sur le projet de loi modifiant l'article 51 du règlement intérieur de la Verkhovna Rada sur la responsabilité politique des membres du Parlement associés à des partis politiques dont les activités ont été suspendues ;
 - o a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les suites données à l'avis conjoint sur les projets d'amendements à la loi « sur le statut des juges » et à certaines lois sur les activités de la Cour suprême et des autorités judiciaires ;
 - o a entériné l'avis urgent sur les suites données aux avis précédents sur la loi « portant modification de certains actes législatifs d'Ukraine visant à clarifier les dispositions sur la sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine », précédemment publié le 25 septembre 2023 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise, et a été informé de la nomination par le Bureau de la Commission de Venise d'un membre et d'un membre suppléant pour siéger au sein du groupe consultatif d'experts de l'Ukraine.
- a tenu un échange de vues avec M. Ihor Lossovskiy, chef adjoint du service d'État de l'Ukraine pour les affaires ethniques et la liberté de conscience et M. Oleksandr Ilkov, Directeur général du Bureau gouvernemental de coordination des affaires européennes et de l'intégration euro-atlantique de l'Ukraine, et a adopté l'avis sur les suites données à l'avis sur la loi relative aux minorités nationales ;
- a été informée **des suites données** aux avis suivants : Avis sur le projet de loi portant modification de la loi sur le Conseil supérieur des juges et des procureurs de **Bosnie-Herzégovine** ; Avis sur l'introduction de la procédure de renouvellement de l'habilitation de sécurité par le biais d'amendements à la loi sur les tribunaux de **Croatie** ; Mémoire *amicus curiae* sur la déclaration d'inconstitutionnalité d'un parti politique en République de Moldova; avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe (DGI) sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur la Cour Suprême de Justice de la République de Moldova et avis urgent sur la loi sur les amendements à la loi sur le Président du Monténégro ;
- a élu, conformément à l'article 6, paragraphe 1bis du règlement intérieur révisé de la Commission, les cinq membres du **Comité des sages** proposés par le Bureau élargi ;

- a été informée par le **Comité des sages** de la préparation des élections au bureau de la Commission qui auront lieu en décembre 2023 ; en particulier, tous les membres intéressés par une candidature aux élections ont été invités à contacter les sages avant le 31 octobre 2023 ;
- a été informée des développements constitutionnels en Bosnie-Herzégovine ;
- a tenu un échange de vues avec des représentants du **Comité des Ministres**, de l'**Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a eu un échange de vues avec M. Francesco Calzavara, ministre régional de la **Région de Vénétie**;
- a été informée des résultats et conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** du 5 octobre 2023 et de l'**élection** de M. Stewart Dickson (Congrès des pouvoirs régionaux et locaux), en tant que président, ainsi que de M. Srdjan Darmanović (Commission de Venise) et de M. Michael Link (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) en tant que vice-présidents du Conseil des élections démocratiques, pour un mandat de deux ans ;
- a été informée de la **participation** de la Commission de Venise **en tant que conseiller juridique aux missions d'observation électorale** de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- a été informée des **résultats et conclusions de plusieurs conférences** : Conférence sur « La démocratie en Europe : comment les parlementaires peuvent-ils contribuer à sauvegarder et à renforcer la démocratie et l'État de droit ? », Stockholm, 18-19 juin 2023 ; Symposium de Stockholm sur « La démocratie et l'État de droit », Stockholm, 21-22 juin 2023 ; Congrès sur « Les technologies numériques : Démocratie et régulation en Europe et en Amérique », Mexico, 19-21 juin 2023 ; Conférence internationale sur « la Constitution en tant que fondement de l'édification d'un État démocratique dans le respect de l'État de droit », Issyk Kul, 21-22 juin 2023 ; Conférence « Congrès mondial de droit », New York, 20 juillet 2023 ; Conférence sur « la justice constitutionnelle : dignité, liberté et justice pour tous », Astana, 7-8 septembre 2023 ; Conférence sur « les Constitutions et guerre », Madrid, 14-15 septembre 2023 ; Congrès international « Élections 2024 au Mexique. Accompagnement électoral juridictionnel international », 11 et 12 septembre 2023 ; Conférence internationale des ombudsmans : « le rôle des ombudsmans dans le monde : entre réalité et possibilité », Rome, 21-22 septembre 2023 et Cyprus Forum - participation au panel sur « Le rôle du procureur général et les freins et contrepoids » Nicosie, 29-30 septembre 2023.
- a été informée des **conférences à venir** ; Conférence « Justice pénale et droits de l'homme : tendances et défis émergents », Bichkek, 20 octobre 2023 ; Conférence sur « La stabilité du droit électoral : un principe du patrimoine électoral européen », Barcelone, novembre 2023 ; Conférence sur « L'argent et la démocratie - une relation difficile », Cologne, décembre 2023 ;
- a été informée que les dates des **prochaines sessions plénières** seront les suivantes : 15-16 décembre 2023 ; 15-16 mars 2024 ; 21-22 juin 2024 ; 11-12 octobre 2024 et 6-7 décembre 2024.

L'avis sur la Monténégro a été préparé au titre du mécanisme de coordination de l'expertise dans le cadre du programme conjoint UE/CdE « Facilité Horizontale II », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. Les trois avis sur la République de Moldova et l'avis sur l'Arménie ont été préparés au titre du Mécanisme de réponse rapide dans le cadre du programme conjoint UE/CdE « Partenariat pour la bonne gouvernance », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.